

2011/03

Les difficultés d'accès aux formations professionnelles du secteur « ISP »

par MAURO SBOLGI

*Analyses &
Études*
Société



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro SBOLGI, Editeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

MONDE ET DROITS DE L'HOMME

Notre société a la chance de vivre une époque où les principes des Droits de l'Homme protègent ou devraient protéger les citoyens contre tout abus. Dans de nombreux pays ces principes ne sont pas respectés.

ÉCONOMIE

La presse autant que les publications officielles de l'Union Européenne et de certains organismes internationaux s'interrogent sur la manière d'arrêter les flux migratoires. Mais ceux-ci sont provoqués principalement par les politiques économiques des pays riches qui génèrent de la misère dans une grande partie du monde.

CULTURE ET CULTURES

La Belgique, dont 10% de la population est d'origine étrangère, est caractérisée, notamment, par une importante diversité culturelle

MIGRATIONS

La réglementation en matière d'immigration change en permanence et SIREAS est confronté à un public désorienté, qui est souvent victime d'interprétations erronées des lois par les administrations publiques, voire de pratiques arbitraires.

SOCIÉTÉ

Il n'est pas possible de vivre dans une société, de s'y intégrer, sans en comprendre ses multiples aspects et ses nombreux défis.

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site www.sireas.be



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be – www.sireas.be

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 5 |
| 1. 1. Le contexte | 5 |
| 1. 2. Les actions de formation professionnelle à Bruxelles | 6 |
| 1.3. Le dispositif ISP | 7 |
| 1.3.1. Conditions d'inscription | 7 |
| 1.3.2. Avantages financiers pour les bénéficiaires | 9 |
| 1.3.3. La spécificité de l'action ISP | 9 |
| 1.3.4. L'offre du dispositif ISP à Bruxelles | 9 |
| 1.4. Particularités des formations ISP de Siréas | 11 |
| 1.4.1. Le partenariat avec l'Enseignement de Promotion Sociale ... | 11 |
| 1.4.2. La formation en français technique (projet SYDONIE) | 11 |
| 2. L'ENQUÊTE À BRUXELLES | 12 |
| 2.1. Objectifs | 12 |
| 2.2. Soumission d'un questionnaire | 12 |
| 2.3. Organisation d'un Focus Group : | 14 |
| 3. ÉLÉMENTS ISSUS DE L'ENQUÊTE | 14 |
| 3.1. La pauvreté est-elle un obstacle à la poursuite d'une formation professionnelle ? | 14 |
| 3.1.1. La gratuité des formations n'est pas absolue | 15 |
| 3.2. Pourquoi certains jeunes quittent-ils l'enseignement et la formation ? | 15 |
| 3.2.1. L'abandon de l'école | 16 |
| 3.2.2. L'abandon d'une formation professionnelle | 17 |
| 3.3. La faiblesse des connaissances de base est-elle un obstacle à l'entrée en formation professionnelle ? | 18 |
| 3.3.1. Les échecs aux tests d'entrée..... | 18 |
| 3.4. Quelles améliorations pourrait-on apporter au dispositif d'orientation et de formation professionnelle ? | 19 |
| 3.4.1. Le suivi des tests de sélection | 19 |
| 3.4.2. Le manque de places disponibles | 20 |
| 4. COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS | 20 |
| 4.1. Sur les difficultés financières..... | 20 |
| 4.1.1. Les frais d'inscription..... | 20 |
| 4.1.2. Les frais de transport..... | 21 |
| 4.1.3. Les frais d'outillage | 21 |
| 4.1.4. Le surendettement | 21 |
| 4.1.5. L'habitat insalubre | 22 |

| | |
|---|--------|
| 4.2. Sur l'accrochage à la formation | 22 |
| 4.2.1. Renforcer le lien entre cours généraux et cours techniques..... | 22 |
| 4.2.2. Changer les relations entre les apprenants et avec les formateurs | 23 |
| 4.2.3. Éviter des classes peu homogènes | 23 |
| 4.3. Sur la faiblesse des connaissances de base | 24 |
| 4.3.1. Adapter l'offre des formations de base | 24 |
| 4.3.2. Compléter l'offre des formations de base | 25 |
| 4.4. Sur l'amélioration du dispositif d'orientation et de formation | 27 |
| 4.4.1. Améliorer la qualité de la ré-orientation | 27 |
| 4.4.2. Augmenter les places en pré-formation | 27 |
| CONCLUSION | 29 |
| BIBLIOGRAPHIE | 32 |

1. INTRODUCTION

1.1. *Le contexte*

On le sait et on le répète : « En comparaison avec le reste du pays, la Région bruxelloise enregistre plus de demandeurs d'emploi peu qualifiés, de demandeurs d'emploi avec une durée d'inactivité élevée et de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère. Le taux de chômage des jeunes est également préoccupant dans la mesure où il dépasse les 30 % »¹

Par contre, les employeurs sont souvent dans l'impossibilité de développer leur entreprise par manque de main-d'œuvre qualifiée. Cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée est abondamment documentée par l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi qui publie annuellement une Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles Capitale.

Fin 2009, la liste des fonctions critiques relevées au moins cinq fois depuis 2003 et correspondant à des formations qui font ou pourraient faire l'objet de formations ISP comprend² :

-
- 1 *Évolution de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles Capitale : 1989-2009*, disponible sur www.actiris.be
 - 2 *Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale en 2009*, disponible sur www.actiris.be

Fonctions administratives, commerce et informatique :

- secrétaires
- employés administratifs, d'accueil et de la communication
- aide-comptables
- vendeurs et gérants de commerce
- métiers liés à l'informatique

Métiers techniques, construction, transport et logistique :

- mécaniciens réparateurs de véhicules
- maçons et carreleurs
- couvreurs
- plombiers – installateurs sanitaires et tuyauteurs
- électriciens de bâtiment et électriciens réparateurs
- conducteurs de véhicules à moteur
- employés magasiniers

Horeca :

- cuisiniers
- garçons de salle et serveurs

L'accès à la formation professionnelle des jeunes adultes peu qualifiés répond donc à un double besoin : d'une part, celui de très nombreuses personnes sans emploi ; d'autre part, celui des entreprises à la recherche de main-d'œuvre qualifiée.

1.2. Les actions de formation professionnelle à Bruxelles

Différentes filières de formation professionnelle s'adressent aux personnes qui sont sans qualification professionnelle, qui n'ont plus accès à l'école et qui souhaitent se former pour pouvoir accéder au marché de l'emploi :

– *L'enseignement de Promotion Sociale :*

Enseignement formel³ organisé par le Ministère de la communauté fran-

- 3 La classification comme éducation formelle, non formelle ou informelle réside dans trois critères :
- Les activités éducatives sont-elles structurées dans le cadre du système scolaire et universitaire ?
 - Y a-t-il une reconnaissance officielle des acquis (diplômes ou titres) à la fin de la formation ?
Y a-t-il une intentionnalité éducative clairement annoncée ?
 - Si les trois critères sont présents, il s'agit d'éducation formelle ; si le troisième au moins est présent, il s'agit d'éducation non formelle ; si le troisième n'est pas posé *a priori*, on est dans une situation d'éducation informelle.

çaise, souvent en cours du soir. Cet enseignement mène à l'obtention d'un diplôme officiel.

- *Les formations dispensées par les classes moyennes (EFPME)*⁴ : ce sont des formations en alternance avec un contrat d'apprentissage. Elles aboutissent à un « Certificat d'apprentissage » homologué par le Ministère de la Communauté française.
- *Les formations de Bruxelles Formation*⁵ : Ces formations font partie de l'éducation **non formelle**, en ce sens qu'elles conduisent à une « attestation de fin de formation professionnelle » mais pas à un diplôme reconnu par le Ministère de la Communauté française.
Ce sont très majoritairement des formations *qualifiantes*, des formations de perfectionnement ou des formations en langues (néerlandais/anglais essentiellement). Selon le dernier rapport de Bruxelles Formation, 87.2 % des actions de Bruxelles Formation s'adressent à des personnes qui ont un niveau scolaire suffisant pour suivre une formation qualifiante. Depuis 2007, Bruxelles Formation organise aussi des formations de base.
- *Les formations du dispositif ISP (Insertion Socio-Professionnelle)*, présentée ci-dessous. Ce dispositif émane du secteur associatif et est partenaire de Bruxelles Formation. Il fait donc également partie de l'éducation non formelle.

1.3. Le dispositif ISP

Les actions de formation ISP s'adressent aux jeunes adultes demandeurs d'emploi qui ont quitté l'école avant d'avoir terminé l'enseignement secondaire (abandon, nécessité de travailler...), ou qui n'ont pas pu y entrer pour des raisons d'âge, de langue, etc. (immigrés, réfugiés...). Ils n'ont donc aucune qualification à faire valoir sur le marché de l'emploi.

1.3.1. Conditions d'inscription

- être demandeur d'emploi
- avoir 18 ans minimum
- ne pas avoir terminé l'enseignement secondaire

4 www.efpme.be

5 www.bruxellesformation.be

1.3.2. Avantages financiers pour les bénéficiaires

Les personnes inscrites dans une formation ISP agréée par la COCOF bénéficient :

- d'un remboursement des frais de transport
- d'un défraiement de 1 € brut l'heure par heure de cours suivie

Aujourd'hui, le secteur ISP est institutionnalisé par la Région bruxelloise dans le cadre des compétences régionales de l'emploi et de la formation professionnelle. Pour la partie francophone de la Région Bruxelloise, plus de 60 associations sont subsidiées par la COCOF pour leurs actions ISP, sur base de conventions avec Bruxelles Formation, l'organisme régulateur de la formation professionnelle des adultes.

Les subsides de la COCOF sont généralement complétés par du personnel sous statut de chômeurs mis au travail (CST, TCT, FBI, ACS) et par un financement de la Commission Européenne (Fonds Social Européen). Enfin, les opérations de guidance, d'aide à la recherche d'emploi et d'insertion au travail sont soutenues par ACTIRIS.

Bruxelles Formation, en tant que responsable pédagogique, s'est chargé d'améliorer la qualité du dispositif. On y retrouve divers types d'activités allant de l'alphabétisation à la formation professionnelle qualifiante.

De 2002 à 2004, sept Cahiers des charges ont été adressés aux opérateurs, précisant la spécificité des objectifs de chaque groupe :

1. *Alphabétisation* : s'adresse à des adultes qui n'ont pas le Certificat d'Études de Base (études primaires)

2. *Formation de base* : s'adresse à des adultes qui n'ont pas le Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur. Remise à niveau pour exercer un emploi ou pour entrer en formation pré-qualifiante ou qualifiante (durée généralement entre 3 et 6 mois)

3. *Ateliers de Formation par le Travail (AFT)*: s'adresse à des adultes qui n'ont pas le certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur. Apprentissage d'un métier par la mise en situation de travail (durée variant de 5 à 18 mois) .

4. *Préformation professionnelle* : s'adresse à des adultes qui n'ont pas le Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur . Acquisition de prérequis pour exercer un emploi déterminé ou pour entrer en formation qualifiante (durée variant de 3 à 10 mois)

5. *Formation qualifiante* : s'adresse à des adultes qui n'ont pas

le Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur. Acquisition d'une qualification professionnelle ou perfectionnement dans un secteur donné (durée généralement d'un an).

6. *Détermination professionnelle* : organisée par les « Missions Locales » associées aux communes bruxelloises.

7. *Coordination de filières de formation innovante* : également organisée par les Missions Locales

1.3.3. La spécificité de l'action ISP

Par rapport aux autres filières de formation, le dispositif ISP est caractérisé par son approche intégrée de la formation et de la socialisation, à savoir :

- *une approche personnelle* : le suivi individuel de l'accrochage à la formation, la mise à niveau, le renforcement de la confiance en soi, le soutien de la motivation à construire un projet professionnel et de vie, le suivi social individuel, l'accompagnement individuel dans la recherche et la mise à l'emploi.
- *une approche socio-culturelle* : l'acquisition de compétences et d'attitudes sociales, le dialogue interculturel, la participation citoyenne.

L'approche individuelle et socio-culturelle fait partie de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Elle vise à rendre à ceux qui sont en situation d'exclusion leur autonomie d'homme, de femme et de citoyen(ne). L'ISP pourrait être pour eux un passage vers la formation tout au long de la vie.

Comme le souligne un rapport de l'Agence du Fonds Social Européen en Communauté française⁶, « la lutte contre l'exclusion sociale passe par l'élargissement de compétences acquises ou l'obtention de qualifications nouvelles mais aussi et surtout par une réintégration sociale, préalable à tout emploi ou formation qualifiante, pour les publics en rupture scolaire, professionnelle et/ou sociale ».

1.3.4. L'offre du dispositif ISP à Bruxelles

Selon le dernier rapport annuel de Bruxelles Formation⁷, la nature des actions ISP prestées en 2009 à Bruxelles se répartit comme suit :

- alphabétisation : 10,4 %
- formation de base : 11,5 %
- formation par le travail : 12,9 %
- préformation : 10,4 %
- formation qualifiante : **48,9 %**

6 Agence FSE, *Être demandeur d'emploi, se former et après ? Enquête de suivi de l'insertion des demandeurs d'emploi FSE Wallonie-Bruxelles*, novembre 2009, disponible sur www.fse.be

7 Ce rapport peut être téléchargé en format pdf sur le site www.dorifor.be

- détermination professionnelle : 3,9 %
- perfectionnement et produits hors Décret : 2 %

Ces chiffres indiquent que les niveaux les plus bas de l'ISP sont moins développés que les formations qualifiantes qui constituent à elles seules près de la moitié des actions.

D'autre part, le même rapport indique que 4004 stagiaires ont bénéficié de ces actions en 2009, répartis comme suit :

- alphabétisation : 12,1 %
- formation de base : 18,4 %
- formation par le travail : 9,6 %
- préformation : 11 %

- formation qualifiante : 28,9 %
- détermination professionnelle : 16,8 %
- perfectionnement et produits hors Décret : 3,2 %

On peut s'interroger sur le décalage entre le nombre d'actions de formation qualifiante (48,9 %) et le pourcentage de stagiaires qui en ont bénéficié (28,9 %). Nous émettons l'hypothèse que ce décalage est dû au fait que les formations qualifiantes sont généralement plus longues, et donc que la rotation des stagiaires y est moins grande que dans les formations de base notamment.

En considérant les pourcentages de stagiaires qui ont fréquenté les 4 premiers paliers du dispositif (51 %), on constate que *ceux qui ont le moins de connaissances de base, qui ne sont pas encore « qualifiés » à la sortie de la formation, qui restent donc à risque sur le plan de la pauvreté et de l'exclusion, constituent la moitié de l'effectif*, ce qui est peu par rapport aux besoins, surtout si on considère que ces premiers niveaux offrent des formations généralement plus courtes que les formations qualifiantes et donc que la rotation y est plus importante. Le niveau atteint est rarement suffisant pour accéder à un emploi. Mais est-il suffisant pour entrer en formation qualifiante ?

Cette réflexion sera reprise dans le chapitre 4 de cette étude.

1.4. Particularités des formations ISP de Siréas

L'asbl Siréas organise huit formations différentes, réparties dans quatre centres ouverts entre 1978 et 1992 :

- Le Centre des Étangs Noirs (Molenbeek): formations professionnelles en mécanique automobile, électricité, menuiserie, maçonnerie et plomberie
- Le Centre de formation Horeca (St-Gilles) : préformation professionnelle en commis de cuisine / commis de salle.
- Le Centre de formation Bureautique (Bruxelles ville): formation qualifiante en secrétariat commercial / comptabilité
- Le Centre de formation Textile et Cuir (Anderlecht): formation qualifiante en Confection Habillement (asbl FAE associée à Siréas)

1.4.1. Le partenariat avec l'Enseignement de Promotion Sociale

La particularité de ces quatre centres est d'avoir établi des **partenariats avec l'Enseignement de Promotion Sociale** afin de préparer les stagiaires qui le souhaitent à entrer dans ce type d'enseignement pour pouvoir y poursuivre leur formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme officiel. Dans ce cadre, des accords de collaboration ont été établis avec sept établissements d'enseignement de Promotion Sociale en Communauté française :

- L'Institut des Arts et Métiers de Bruxelles/ITME (pour la mécanique et l'électricité).
- L'Institut des Arts et Métiers de Bruxelles – Cours Industriels (pour la Plomberie)
- L'Université du travail à Charleroi (pour la formation en menuiserie).
- L'institut Cardinal Mercier à Schaerbeek (pour la formation en bâtiment).
- L'Institut Roger Lambion – CERIA (pour la formation Horeca)
- L'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Mouscron-Comines (pour la bureautique)
- L'Institut des Arts et Métiers de Bruxelles – Institut de la Parure et de l'Habillement (pour la confection Textile)

Les formations de Siréas constituent des « passerelles » vers l'Enseignement de Promotion Sociale, en d'autres termes vers « la formation tout au long de la vie », conformément aux recommandations de l'Union Européenne dans le cadre de sa « Stratégie de Lisbonne » pour une société de la connaissance..

1.4.2. La formation en français technique (projet SYDONIE)

(Système Didactique Orienté vers les Nouvelles Initiatives Educatives)

Par ailleurs, vu les difficultés en français de certains apprenants et le fait que les difficultés de communication handicapaient le bon fonctionnement des classes, Siréas a mis sur pied, au Centre des Étangs Noirs, des cours

accélérés de français technique orientés vers les métiers enseignés dans ce centre, afin que les candidats maîtrisent davantage la langue avant de commencer une formation. Trois sessions de trois mois sont organisées chaque année.

Ce projet, initié en 2007, n'a pas été agréé dans le cadre du projet novateur introduit au Fonds Social Européen. En conséquence, il n'est pas financé par la COCOF non plus. Il a cependant continué à fonctionner de manière informelle, sans subventions. C'est la raison pour laquelle les personnes qui suivent ce cours ne bénéficient pas des avantages financiers octroyés par Bruxelles Formation aux autres stagiaires, à savoir le remboursement des frais de transport et un défraiement de 1 € par heure de cours suivie.

2. L'ENQUÊTE À BRUXELLES

2.1. Objectifs

Dans le cadre de l'année de lutte contre la pauvreté nous nous sommes posé quelques questions sur l'accessibilité du dispositif ISP à Bruxelles. Une petite enquête a été menée, par questionnaire et via l'organisation d'un Focus Group, pour réfléchir aux points suivants :

- Quel est l'impact de la pauvreté sur l'accès à la formation professionnelle
- Quelles sont les principales difficultés qui empêchent les jeunes adultes en situation précaire d'entreprendre une formation professionnelle ?
- Les études de base de ces jeunes adultes sont-elles suffisantes pour aborder une formation professionnelle ?
- Quels sont les facteurs permettant d'améliorer l'accrochage à la formation ?
- Comment stimuler le désir d'apprendre ?
- Quelles améliorations peut-on apporter au système d'accueil et de formation professionnelle ?

2.2. Soumission d'un questionnaire

Nous avons soumis un questionnaire à 84 personnes qui n'ont pas été admis à s'inscrire en formation professionnelle à Siréas en septembre 2010.

L'échantillon comprend 36 % d'hommes et 64 % de femmes.

Les éléments significatifs du dépouillement du questionnaire se présentent comme suit:

Age: l'âge moyen se situe autour de 35 ans. 43 % des personnes interrogées ont des enfants à charge.

Arrivée en Belgique : la moitié (51 %) des personnes interrogées sont en Belgique depuis moins de 10 ans

Nationalité : la moitié (52 %) est de nationalité non européenne

Statut social : 43 % sont au chômage et 35% sont à charge d'un CPAS. Les autres sont à charge de leur famille ou n'ont pas répondu.

Scolarité :

- près d'un quart (23 %) ont seulement un niveau d'études primaires ;
- un autre quart (26 %) possède le niveau du secondaire premier degré ;
- les autres (51 %) ont abandonné le secondaire au cours du 2^e degré ou après (dont la moitié dans un pays étranger) .

Durée d'inoccupation : La durée d'inoccupation est le plus souvent supérieure à un an (56 %)

Abandon scolaire :

- 44 % ont quitté l'école pour cause d'échec, 12 % l'ont quittée parce qu'ils « ne l'aimaient pas », 17 % n'ont pas répondu à cette question.
- Les autres motifs sont l'âge trop élevé, le manque de connaissance de la langue, le mariage, l'opportunité d'un emploi,...

Autre activité ou formation :

- 50 % n'ont suivi aucune autre formation avant de se présenter à Siréas,
- 21 % ont tenté d'être admis dans une autre formation mais n'ont pas été acceptés, surtout par manque de place (3,9 sur 10) ou par manque de connaissances de base (2,8 sur 10)
- 8 % ont essayé une autre formation mais l'ont abandonnée
- 21 % ont travaillé avant de se présenter à Siréas

Motivation : 58 % des personnes interrogées pensent que les principales difficultés à surmonter pour s'accrocher à une formation sont : la pénibilité des horaires et la difficulté des cours.

Motif de refus à Siréas :

| | |
|--|------|
| Manque de connaissances de base : | 52 % |
| Manque de place : | 19 % |
| Manque de motivation : | 11 % |
| Horaire incompatible avec les charges familiales : | 7 % |
| Motif non explicité : | 5 % |
| Absence de titre de séjour : | 4% |
| Surqualifié : | 2 % |

2.3. Organisation d'un Focus Group

Un Focus Group a été organisé le 18 novembre 2010 dans les locaux de Siréas. Le groupe était animé par la coordinatrice du Centre de Formation Horeca de Siréas et par l'Assistant Social du Centre des Étangs Noirs de Siréas.

Il a réuni 13 personnes résidant en Région Bruxelloise, dont 10 hommes et 3 femmes. Les caractéristiques du groupe sont :

Age : l'âge moyen se situe entre 25 et 30 ans

Nationalité : 60 % sont d'une nationalité non européenne

Scolarité : 60 % ont eu un parcours de formation inachevé à l'étranger

Expérience professionnelle : la plupart ont eu un job avant de se présenter dans un centre de formation professionnelle

Motif de l'interruption des études : à l'exception d'une personne, les participants ont quitté leur parcours scolaire pour travailler ou parce qu'ils se sont trouvés en situation d'exil.

Motivation : tous les participants étaient particulièrement désireux d'accéder à une formation professionnelle et n'ont pas pu l'être pour deux raisons majeures : échec aux tests d'entrée ou manque de place.

Plusieurs participants au Focus Group suivaient la formation accélérée en français technique dans l'espoir de pouvoir entreprendre une formation professionnelle dans un proche avenir.

3. ÉLÉMENTS ISSUS DE L'ENQUÊTE

3.1. *La pauvreté est-elle un obstacle à la poursuite d'une formation professionnelle ?*

Les participants au Focus Group étaient unanimes sur le fait qu'il est impossible de suivre une formation professionnelle si on n'a aucun revenu :

« *Il faut pallier au plus urgent. Il est nécessaire de bien réfléchir à son choix. Faut-il commencer une formation ou travailler ?*

« *Chaque fois que je veux m'inscrire dans une formation, mon manque de moyens m'handicape et me freine* »

« *Sans argent, impossible de suivre une formation professionnelle* »

« *Le manque d'argent est un obstacle pour les personnes qui n'ont aucun revenu* ».

« *Cela ne doit pas être un frein pour les chômeurs indemnisés* »

3.1.1. La gratuité des formations n'est pas absolue

- Les frais d'inscription : « *Sans argent il est même impossible de suivre des cours de promotion sociale, car il faut payer des frais d'inscription* ». ⁸
(Nous verrons plus loin que les demandeurs d'emploi inscrits à Actiris, les personnes à charge d'un CPAS, et d'autres catégories de personnes peuvent obtenir une réduction de ces frais).
« *L'argent constitue un obstacle à la poursuite d'une formation. Certaines formations ne sont pas gratuites. Dès lors que je suis sans ressource, je ne peux pas prétendre à entamer une formation* ».
« *Certaines formations coûtent chers. J'ai vu une formation qui demandait un droit d'inscription de 200 euros. Il s'agit de la menuiserie métallique.* »
(Nous verrons plus loin qu'il n'y a pas de frais d'inscription en ISP).
- Les frais de transport : « *En ce qui concerne les cours de français technique, aucune prime n'est versée. C'est une situation difficile. Les pouvoirs publics devraient nous encourager à suivre de telles formations en finançant notre transport. Dès lors, il est certain que l'argent constitue un obstacle* ».
- Les frais d'outillage : « *Si je veux entamer des études de plomberie, j'aurai besoin d'outillage. Cet outillage coûte cher. Mon chômage ne me permettra pas de financer ces achats* ».
(Nous verrons également qu'il n'y a pas de frais d'outillage en ISP).

3.2. Pourquoi certains jeunes quittent-ils l'enseignement et la formation ?

Les participants au Focus Group se sont exprimés longuement sur les raisons pour lesquelles, selon eux, un certain nombre de jeunes abandonnent l'école avant d'avoir un diplôme en poche. On sait que ce phénomène est important à Bruxelles, où le taux d'Abandon Scolaire Précoce (ASP) est évalué à 20,2 %. Ce taux est produit par sondage (Eurostat) et représente le pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant *ni études ni formation* et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Le taux bruxellois (20,2 %) est nettement plus élevé que la moyenne belge (12,3 %) et que la moyenne européenne (14,8 %) ⁹.

8 Les demandeurs d'emploi inscrits à Actiris, les personnes à charge d'un CPAS, et d'autres catégories de personnes peuvent obtenir une réduction de ces frais (voir oint 4.1).

9 Le décrochage scolaire, Contexte et définitions, Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire Avis n° 104 du Conseil de l'Éducation et de la Formation du 26 juin 2009.

3.2.1. L'abandon de l'école

Les causes exprimées par les participants rejoignent ce qu'on trouve dans la littérature sur ce sujet, à savoir :

Au niveau institutionnel :

- Le problème de l'orientation : « *On nous oriente vers des études inadaptées à notre situation, vers des métiers pour lesquels on n'a aucune connaissance préalable* »
- Le fonctionnement de l'école (manque d'encouragement par les profs et rythme trop rapide des cours) : « *Certains professeurs ne tiennent pas compte des lacunes des jeunes. Ils donnent leur cours de manière accélérée. Cela décourage les jeunes et peut les amener au décrochage.* »
- Le système des allocations de chômage : « *A 18 ans, un jeune qui quitte l'école peut obtenir le droit aux allocations de chômage s'il a obtenu le diplôme d'études secondaires inférieures¹⁰ (professionnelles, techniques ou artistiques). Je ne pense pas qu'il soit opportun d'accorder les allocations de chômage aux jeunes qui quittent l'école* »

Ce point est à mettre en lien avec la proposition faite par Actiris aux chômeurs indemnisés de suivre une formation ou de chercher activement un emploi au risque de perdre le droit aux allocations de chômage. C'était le CPP (Contrat de Projet Professionnel) proposé aux chômeurs jusqu'au 30 juin 2010, en échange d'un soutien individualisé par un conseiller d'Actiris ¹¹.

Au niveau individuel

- Les difficultés à suivre certains cours : « *Certains jeunes ont des niveaux très bas. Ils décrochent pour cette raison* »
- La langue et l'âge : « *Le niveau de connaissance de la langue. Cela constitue une barrière à la poursuite des études* » « *L'âge peut également être un frein* ».
- Les difficultés à se projeter dans l'avenir : « *Un jeune adolescent a du mal à se projeter dans l'avenir, à juste titre. Il a du mal à trouver la bonne*

10 Le jeune doit avoir terminé la 3^e année de l'enseignement secondaire professionnel, technique ou artistique. Après 9 mois d'attente, il peut bénéficier d'une allocation d'attente variant selon l'âge et la situation familiale, soit actuellement de 381,68 € par mois pour un cohabitant de 18 ans à 981,76 € pour un chef de ménage.

11 En 2010, 10 % des stagiaires inscrits à Siréas ont signé un CPP (source : RPE Actiris). Au 30 juin 2010, Actiris a remplacé le principe de la signature d'un CPP par la mise en place d'un plan individualisé d'accompagnement et de suivi, devenu obligatoire aujourd'hui pour tous les chômeurs indemnisés de moins de 25 ans inscrits pour la première fois après des études secondaires. Le nouveau dispositif s'intitule Construction du Projet Professionnel.

orientation. Il éprouve des difficultés à faire le choix d'une orientation professionnelle ou du métier qu'il voudra exercer plus tard. »

- L'absence de motivation :

« Mes amis ont quitté l'école car ils s'en fichent. Je pense que l'école ne les intéressait pas. Si j'ai arrêté l'école c'est parce que les copains ont arrêté.»

Les participants d'origine étrangère sont les plus critiques, voire choqués, à ce propos :

« En Afrique, étant donné que la famille se sacrifie pour payer des études, le jeune est obligé d'étudier, de se donner à fond dans les études » « Les jeunes cherchent la facilité. Dans notre culture, pour obtenir une chose il faut la mériter »

Au niveau socio-économique

- Le niveau scolaire des parents : *« Souvent les parents ne peuvent pas suivre leur enfant car ils n'ont pas été scolarisés et éprouvent eux-mêmes des difficultés d'expression et de compréhension de la langue française »*
- L'obligation de travailler pour des parents: *« J'ai appris que certains hommes d'affaire turcs créent des entreprises familiales (entreprises de nettoyage ou du bâtiment). Ils ont besoin d'ouvriers et placent leurs enfants dans leur société. Cela incite les jeunes à arrêter leurs études. Ils sont parfois contraints et forcés de travailler pour leurs parents »*
- Le désir ou la nécessité de travailler : *« Il existe des personnes qui n'ont pas de moyens, aucun revenu. Ceux-ci préfèrent aller travailler que poursuivre leurs études ».*

3.2.2. L'abandon d'une formation professionnelle

Les participants se sont également exprimés sur les motifs d'abandon éventuel d'une formation professionnelle. Au-delà de motifs strictement individuels (*« Manque de patience et de volonté » « En hiver, il fait froid. C'est plus difficile de quitter son lit. Il fait noir »*), ce sont surtout les questions institutionnelles et pédagogiques qui ont été abordées :

- Le problème de l'orientation, avec un impact évident sur la motivation: *« Certains s'inscrivent en formation sans avoir une idée claire du métier pour lequel il se forment ».* *« Certaines personnes suivent des formations sans savoir pourquoi ».* (Ajoutons que ce sont souvent les CPAS qui stimulent, voire obligent les intéressés à suivre une formation, mais sans nécessairement avoir les outils d'une orientation adéquate).
- Le système des allocations de chômage, également avec un impact sur la

motivation: « *En général, les stagiaires qui suivent des formations le font de leur plein gré. Certains le font poussés par l'Onem/ Actiris* » (Allusion à la nécessité pour les jeunes chômeurs indemnisés de suivre une formation dans le cadre du Contrat de Projet Professionnel, remplacé aujourd'hui par le dispositif obligatoire de Construction de Projet Professionnel).

- La non équivalence des diplômes : « *En Belgique, mon niveau n'est pas reconnu. Je suis des cours de Promotion Sociale dans un niveau inférieur. J'ai l'impression de stagner, de ne pas évoluer. Parfois je pense que je pers mon temps. J'apprends des choses que j'ai abordées il y a 10 ans. Cette situation peut pousser une personne à baisser les bras et à abandonner les études.*
- Le niveau inégal des classes : « *Lors de ma formation précédente (formation de base), j'ai été obligée d'assister à des cours que j'avais déjà abordés lors de mes études. Je ne comprenais pas pourquoi. J'avais l'impression de perdre mon temps. Je pense qu'il faut aborder ces sujets avec les formateurs. Je me demande pourquoi certains doivent se retrouver dans une classe avec des personnes qui ont de grosses lacunes en maths alors qu'eux-mêmes n'ont pas ces lacunes* ».
- La difficulté de suivre certains cours et le manque de soutien des formateurs : « *Certains stagiaires se démotivent. Ils abandonnent face aux difficultés d'apprentissage. Ils ne se sentent pas soutenus par les formateurs* ».

3.3. La faiblesse des connaissances de base est-elle un obstacle à l'entrée en formation professionnelle ?

Le problème des pré-requis est au cœur des difficultés d'entrée et/ou d'accrochage aux formations professionnelles.

3.3.1. Les échecs aux tests d'entrée

Les résultats issus du questionnaire sont explicites : 52 % des refus d'inscription à Siréas sont dus à l'échec aux tests d'entrée en français et/ou en mathématiques. Certains échouent en français mais sont bons en maths et vice-versa.

C'est également le cas de certains participants au Focus Group qui rappelons-le, était composé entièrement de personnes qui n'ont pas été autorisées à s'inscrire en formation professionnelle en septembre 2010 :

« *J'ai des difficultés à écrire le français. J'ai en effet arrêté l'école il y a 8 ans. J'ai de nombreuses compétences en maçonnerie. Je pense que malgré mes lacunes je dois entamer une formation en maçonnerie* ».

« Mon niveau en maths est un peu faible. J'ai également des difficultés en français. J'ai l'intention de suivre une formation ».

Ceci témoigne de sérieuses lacunes autant au niveau de l'orientation qu'au niveau du contenu des parcours de formation au sein du dispositif ISP. Nous développons cette remarque dans le chapitre 4 de cette étude.

3.4. Quelles améliorations pourrait-on apporter au dispositif d'orientation et de formation professionnelle ?

Pour rappel, les canaux de l'orientation à Bruxelles sont nombreux et variés. Ce qu'on appelle « orientation » peut aller de la simple transmission d'une adresse sans connaître la personne qu'on « oriente », à un conseil individualisé et bien documenté par une batterie de tests, bilans de compétences et interviews, le tout mené par un conseiller spécialisé en orientation.

Les acteurs/opérateurs de ces différents niveaux de l'orientation sont nombreux et variés. Il s'agit principalement de :

- Bruxelles Formation Carrefour
- Les Agences Locales pour l'Emploi (ALE)
- Actiris
- Les CPAS
- Les opérateurs du dispositif ISP (centres de formation et « Missions Locales »)
- Les services sociaux

Les participants au Focus Group ont tous eu un contact avec l'un ou l'autre « agent d'insertion » ou « conseiller » dans une de ces institutions et cette expérience a été vécue positivement.

Par contre, deux problèmes majeurs ont été mis en évidence. Ils feront également l'objet de propositions développées au chapitre 4 de cette étude.

3.4.1. Le suivi des tests de sélection

Le groupe a dénoncé avec force l'absence parfois totale de réponse aux tests de sélection dans certains centres de formation :

« Dans certains centres, les tests durent une journée entière. Les candidats ne sont pas informés de leurs résultats : aucun courrier ou coup de téléphone ».

« Le système fonctionne mal. Les candidats ne sont pas avertis de leur échec.. L'année passe et le candidat se retrouve sans rien. Parfois il s'agit carrément de mensonges ».

« Certains centres ne donnent aucunes nouvelles aux candidats et ne

prennent pas le temps de les ré-orienter adéquatement. Je pense avoir le droit de consulter mon test et de voir mes fautes ».

« J'ai demandé à voir mes fautes et cela m'a été refusé ».

Une ré-orientation rapide et bien documentée sur la personne en recherche de formation et sur les formations qui lui conviennent, devrait être rendue obligatoire dans tous les centres.

3.4.2. Le manque de places disponibles

« Il y a peu d'écoles qui offrent l'opportunité aux demandeurs d'emploi de suivre des formations en plomberie. Le test d'admission n'est pas compliqué mais il n'y a pas assez d'écoles et il n'y avait plus de place au Siréas. Je n'ai aucune envie de suivre des cours en Promotion Sociale car les études sont trop longues. Je n'ai pas besoin d'un diplôme. Une attestation me suffira pour travailler ».

En effet, Siréas ne dispose que de 8 places dans chacune des cinq formations techniques organisées au Centre des Étangs Noirs !

4. COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

4.1. Sur les difficultés financières

4.1.1. Les frais d'inscription

Dans le dispositif ISP il n'y a pas de frais d'inscription. Il n'y en a pas non plus à Bruxelles Formation. Il y en a par contre dans les formations formelles (Enseignement de Promotion Sociale et EFPME)

Ceci dit, dans l'enseignement de Promotion Sociale comme pour les contrats d'apprentissage, plusieurs catégories de personnes sont exemptées du droit d'inscription proprement dit :

- les demandeurs d'emploi inscrits à Actiris,
- les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (CPAS),
- les personnes handicapées,
- les étudiants de moins de 18 ans,
- les personnes inscrites en formation à la demande d'une autorité publique.

À titre d'exemple, les jeunes qui sortent de Siréas doivent avancer 50€ pour leur inscription aux Arts et Métiers à Bruxelles, dont 30 € seront remboursés après vérification de l'enregistrement à Actiris. Il leur reste donc 20 € à payer.

En effet, à côté du droit d'inscription proprement dit, les établissements d'enseignement de Promotion Sociale peuvent demander des frais d'inscription complémentaires, qui varient selon les matières enseignées et qui comprennent les frais d'outillage et le matériel consommé en formation.

Le problème se pose pour ceux qui n'ont pas le droit d'être inscrits à Actiris, c'est à dire les candidats réfugiés et toutes les personnes en instance de régularisations de séjour. Dans ces cas, la Promotion Sociale accepte de les inscrire à condition que la totalité du droit d'inscription et des frais complémentaires soient payés. D'autre part, dans le dispositif ISP, ces mêmes personnes ne peuvent pas être admises en raison de l'absence de titre de séjour.

4.1.2. Les frais de transport

Il est très regrettable que les formations « préparatoires » tels que le cours de français technique de Siréas ne soient pas agréées, ce qui entraîne un préjudice pour les participants (pas de remboursement de frais de transport et pas de défraiement de 1 euro l'heure).

Il faut cependant signaler ici que tous les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale qui résident en Région Bruxelloise ont droit à la gratuité des transports sur tout le réseau de la STIB.

4.1.3. Les frais d'outillage

S'il y a des frais d'outillage en Promotion Sociale, ils sont inclus dans les « frais d'inscription complémentaires » évoqués ci-dessus.

Dans l'ISP par contre, il n'y a pas de frais d'outillage. Il peut seulement y avoir des frais d'habillement. Ainsi par exemple, au Centre des Étangs Noirs de Siréas, les stagiaires doivent acquérir un « bleu de travail ». C'est la seule dépense. Ce vêtement restera bien sûr leur propriété. En cas de difficultés particulières, le stagiaire peut interpeller le service social du centre. Si l'intéressé est aidé par un CPAS, ce dernier prendra la dépense à sa charge.

4.1.4. Le surendettement

Le Revenu d'Intégration Sociale accordé par les CPAS ne suffit pas pour vivre. C'est pourquoi le problème du surendettement en Belgique touche des milliers de personnes.

Les personnes victime de cette spirale du surendettement éprouvent de nombreuses difficultés à suivre des formations: inquiétude face aux fins de mois difficiles, peur des saisies, impossibilité de payer ses factures d'énergie...

Les centres de formation sont de plus en plus confrontés à ce type de problématique, qui nécessite parfois l'introduction d'une procédure de règlement collectif de dettes auprès du tribunal du travail et ce afin de permettre dans la mesure du possible au requérant de bénéficier d'un plan de règlement de ses dettes tout en lui permettant ainsi qu'à sa famille de mener une vie conforme à la dignité humaine.

4.1.5. L'habitat insalubre

L'habitat dégradé (exiguïté, manque de lumière, condensation, problème de chauffage,...) peut également avoir une incidence sur le parcours d'un stagiaire qui ne se trouve pas dans des conditions optimales pour étudier ou revoir ses cours à la maison.

4.2. Sur l'accrochage à la formation

Les participants au Focus Group sont des personnes motivées, en attente d'une formation. Bien entendu, ce n'est pas le cas de tous les jeunes adultes qui sont sans formation... D'autant plus que, comme nous l'avons vu, un certain nombre de jeunes se présentent à l'inscription dans un centre ISP à la demande d'Actiris ou d'un CPAS, ce qui ne garantit pas leur motivation ni la justesse du choix professionnel qu'ils ont fait.

Toutefois, personne ne peut définitivement juger de la motivation d'un candidat, c'est une question très complexe. Souvent la motivation se développe en cours de formation. Nous avons vu également que parmi les facteurs de démotivation il y a l'idée que « c'est dur », que « ils ne se sentent pas soutenus par les formateurs ».

Pour ces diverses raisons, un effort peut être fait sur le plan pédagogique pour stimuler le désir d'apprendre. Plusieurs pistes peuvent être poursuivies :

4.2.1. Renforcer le lien entre cours généraux et cours techniques

En ce qui concerne les préformations professionnelles et les formations qualifiantes, on sait que, de manière générale, les jeunes sont plus facilement « accrochés » par les cours pratiques et les exercices sur chantier que par les cours généraux (français, maths, mais aussi dessin ou langues selon les cas, et d'autres cours généraux comme l'informatique et les cours d'insertion socio-culturelle et socio-professionnelle).

Par ailleurs, notre expérience nous montre que ceux qui décident de continuer en Promotion Sociale après avoir réussi leur année de formation à Siréas, suivent assez bien dans les cours pratiques mais ont des difficultés dans les cours généraux parce qu'ils ne sont pas assez préparés.

Ces problèmes pourraient être surmontés par une meilleure collaboration entre les formateurs techniques et les formateurs des cours généraux. Les cours généraux visent à renforcer diverses dimensions de l'insertion dans la société mais ils doivent aussi rester liés aux besoins des apprentissages techniques au fur et à mesure de leurs développements. Ils doivent donc envisager les besoins spécifiques de chaque formation, au moment où ces besoins apparaissent.

Vu de l'extérieur, cela a l'air évident, mais en réalité la collaboration entre professeurs de cours techniques et cours généraux est plutôt rare dans les formations non formelles comme dans l'éducation formelle en général.

4.2.2. Changer les relations entre les apprenants et avec les formateurs

Le Focus Group nous confirme que les personnes qui s'adressent au dispositif ISP s'attendent à pouvoir apprendre dans un contexte différent, avec des rapports plus participatifs avec les formateurs, des concepts plus égalitaires, dans un espace de collaboration et de responsabilité, dans des relations basées davantage sur le dialogue, sur la gestion de la classe, sur la coopération entre les formateurs et les apprenants.

Le désir d'apprendre peut également être renforcé en améliorant ce contexte relationnel.

4.2.3. Éviter des classes peu homogènes

Il y a enfin le problème de la disparité de niveau entre les stagiaires d'une même classe. Cela pourrait être évité par une sélection plus attentive mais surtout par des mises à niveau préparatoires plus systématiques, non seulement en français technique mais aussi en mathématiques, etc.

Par ailleurs, dans des cas extrêmes, les centres de formation devraient pouvoir envisager des dispenses, selon les cas et les situations personnelles de chacun, lorsqu'un apprenant maîtrise déjà parfaitement une matière.

4.3. Sur la faiblesse des connaissances de base

Autant l'enquête par questionnaire que les témoignages du Focus Group indique que les lacunes en connaissances de base sont un réel problème autant pour pouvoir entrer en formation que pour s'y accrocher.

Si nous examinons les refus d'admission au seul Centre des Étangs Noirs, ce phénomène est encore plus marqué. Sur les 290 candidats¹² refusés pour l'année 2010-2011, l'échec aux tests de prérequis représente 65 % des motifs de refus, contre 15 % pour manque de motivation, 10 % pour manque de place et 10 % pour autres motifs. Les échecs sur les prérequis concernent à 60 % le français parlé et écrit, ensuite les maths de base (40 %).

Nous émettons donc l'hypothèse que la faiblesse des connaissances de base constitue le **problème principal de l'accrochage à la formation professionnelle** pour le public concerné par cette enquête.

4.3.1. Réflexion sur les formations de base

Ceci oblige à s'interroger sur les « formations de base » du dispositif ISP et sur les possibilités de « passerelles » entre les formations de base et les préformations et/ou formations qualifiantes.

Au départ, les actions ISP sont des initiatives spontanées, les premières ont été créées vers la fin des années 70 lorsque les autorités ont financé divers statuts de chômeurs mis au travail (contrats CST, TCT, FBI, ACS) au profit d'activités reconnues d'intérêt public. Ces initiatives sont apparues ça et là pour faire face à des besoins immédiats, chacune dans sa mouvance sociopolitique propre, sans planification générale entre les opérateurs. Il n'y a pas de tradition de collaboration ni de concertation.

Ces initiatives ont ensuite été institutionnalisées par la COCOF sur base du Décret du 27 avril 1995 et Bruxelles Formation a été chargé de la régulation de cette offre de formation. Mais, 15 ans plus tard, cette régulation est loin d'avoir abouti à une situation optimale.

¹² Il y a chaque année plus de 300 candidats (pour 40 places !) et les motifs de refus d'admission se répètent dans les mêmes proportions d'année en année.

En principe, les candidats à la formation devraient entrer dans le dispositif au niveau qui correspond à leurs connaissances et poursuivre le parcours aussi loin qu'ils le peuvent. Dans ce parcours, les formations de base occupent une place importante vu le nombre de personnes sans diplôme de l'Enseignement Secondaire Inférieur et qui échouent aux tests d'entrée en préformation.

Mais l'offre en formation de base est-elle suffisante et adéquate ? Les passerelles vers les préformations ou formations qualifiantes fonctionnent-elles ? Y a-t-il une cohérence entre les prérequis pour entrer en préformation ou en formation qualifiante et les contenus des formations de base au sein du dispositif ISP ? Si le parcours ISP ne fonctionne pas bien, quels en sont les raisons ? Y a-t-il une bonne communication entre les opérateurs ? Où vont ceux qui ont suivi les formations de base ? Ces questions imposent un regard plus attentif sur les formations de base.

4.3.2. Compléter l'offre des formations de base

Bruxelles Formation « Tremplin » organise elle-même :

- des modules de remise à niveau ciblés métier d'une durée d'un mois et demi pour des personnes déjà pré-sélectionnées pour leurs propres formations qualifiantes
- des formations de base individualisées pour des personnes ayant signé un Contrat de Projet Professionnel (CPP) avec Actiris.

A côté de cela, il y a les formations de base du secteur ISP. Nous avons repéré dans le rapport annuel 2009 de Bruxelles Formation neuf associations qui poursuivent cet objectif ¹³. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- le public n'a pas le niveau secondaire inférieur (CESI ou CE2D);
- les programmes donnent la priorité au français, ensuite au calcul ;
- les autres cours ou activités sont variables, par exemple : initiation à l'informatique, néerlandais de base, vie sociale, détermination de projet professionnel, ... ;
- les cours se donnent le jour à raison de 24 à 30 heures par semaine ;

13 A cela s'ajoute, dans le rapport de Bruxelles Formation, deux associations qui s'adressent à des publics spécifiques (détenus d'une part, personnes avec un handicap santé d'autre part) et deux autres qui ne font que du Français Langue Étrangère.

L'offre et les disponibilités se présentent comme suit ¹⁴ :

| | Nb de | Durée | Nb de places par groupe |
|--|-------|----------------------------|-------------------------|
| Centrale culturelle bruxelloise (FGTB) | 1 | 6 mois - 2 x par an | 14 |
| CEFIG | 1 | 3 mois - 3 x par an | 12 |
| CAF | 2 | 4 mois - 2 x par an | 12 |
| La Chom'hier | 1 | 4 mois - 2 x par an | 13 |
| CFS | 1 | 2 mois (entrée permanente) | 12 (max. 40 par an) |
| Gaffi | 3 | 4 à 8 mois | 12 |
| Le Piment | 1 | 10 mois | 10 |
| Maison de Quartier d'Helmet | 1 | 6 mois - 2 x par an | 12 |
| Proforal | 4 | 4 mois - 2 x par an | 12 |

Nous concluons que l'offre de formation de base du secteur ISP est insuffisante. Ces formations sont d'une durée relativement courte et sont très générales :

- L'expérience démontre qu'après une formation de base de 4 mois, les candidats à l'inscription ne sont pas encore suffisamment à l'aise pour entreprendre une préformation professionnelle. Et, s'ils ont terminé la formation de base en décembre ou janvier de l'année qui précède, qu'ont-ils fait entre la fin de cette formation de base et le début de la préformation en septembre ? Cette rupture dans le calendrier n'est-elle pas elle aussi un frein à l'entrée en formation professionnelle ?
- S'il y a bien quelques formations de base orientées spécifiquement vers un métier (Gaffi : travaux de bureau et aide aux personnes ; Cefig : métier d'assistant de police), il n'y en aucune qui soit orientée vers les métiers techniques de l'industrie et de la construction ¹⁵. Les cours de français technique organisés par Siréas sont les seuls du genre. Ne serait-il pas ju-

¹⁴ Source : www.dorifor.be et www.febisp.be

¹⁵ Bruxelles Formation a bien un programme de 6 à 18 semaines en Français ciblé métier, mais cette formation s'adresse à des personnes qui ont déjà des compétences professionnelles suffisantes pour intégrer le marché de l'emploi mais dont le niveau insuffisant de français constitue un frein à la recherche d'emploi. Il ne s'agit donc pas de préparation à l'accès en formation professionnelle.

dicieux de développer des formations de base axées sur la poursuite d'une formation professionnelle précise ?

- d'autre part, les mises à niveau existantes s'adressent à des personnes qui n'ont pas dépassé l'école primaire et sont faibles autant en français qu'en maths. A l'intention de ceux qui n'ont pas de problèmes d'expression en français mais qui manquent de bases en mathématiques, il faudrait créer des mises à niveau ciblées métier en maths.

4.4. Sur l'amélioration du dispositif d'orientation et de formation

4.4.1. Améliorer la qualité de la ré-orientation

Des centaines de personnes se présentent chaque année dans les différents centres et sont soumises à des tests d'entrée. Nous avons vu qu'une des principales revendications des participants au Focus Group concerne la qualité de l'accueil et la ré-orientation des personnes qui n'ont pas réussi ces tests. Cette critique n'était pas adressée à tous les centres, mais tous doivent y penser.

Vu l'écart énorme entre le nombre d'admission dans les formations et le nombre de candidats qui se sont présentés ¹⁶, tous les centres devraient chercher à mieux s'organiser pour la ré-orientation des candidats non admis.

Chaque centre ISP devrait être obligé de réfléchir avec l'intéressé sur les résultats négatifs de ses tests d'admission et devrait être en mesure de proposer à l'intéressé une ré-orientation adéquate et attentive.

Ce qui implique aussi, bien entendu, la transparence de toutes les actions. A cet égard, la banque de données Dorifor (gérée par Bruxelles Formation Carrefour) est très utile, mais devrait être complétée par des contacts directs entre les centres (coup de téléphone, lettre d'accompagnement avec indication des motifs de refus,...). Si ce n'est pas fait c'est souvent à cause de difficultés d'organisation liées au manque de personnel.

4.4.2. Augmenter les places en pré-formation

Selon notre enquête, un nombre important de candidats à la formation n'ont pas pu être inscrits par manque de place disponible dans le centre de leur choix . A Siréas cela représente 19 % des personnes qui se sont

¹⁶ A Siréas, environ 15 % des personnes qui se sont présentées sont finalement admises à commencer les formations.

présentées en septembre 2010, soit près d'une personne sur cinq !

En outre, on constate que l'offre de préformation ISP est axée en priorité sur les travaux de bureau et sur les métiers de l'informatique. Les formations en cuisine occupent la deuxième place.

En ce qui concerne les métiers techniques plus manuels (classés « Métiers de l'industrie et de la construction »), l'offre semble nettement insuffisante par rapport aux besoins. Pour ce type de métier, nous avons relevé trois autres centres de préformation seulement ¹⁷, en plus de Siréas où il y a 8 places pour chaque section (Bâtiment rénovation, Menuiserie, Mécanique automobile, Électricité, Plomberie) :

| | | Durée | Places par groupe |
|--|---|--------------------------|-------------------|
| Le Piment – Électricité | 1 | 10 mois | 11 |
| FAC (Form. Alternance Construction) - Coffreur | 1 | 3 mois – 3 x par an | 12 |
| FAC (Form. Alternance Construction) - Maçon | 1 | 3 mois – 3 x par an | 12 |
| CFPAS – Bâtiment | 1 | 3 ½ mois – 3 x par an | 8 |

Ajoutons à cela les formations dispensées par les **Ateliers de Formation par le Travail (AFT)**, d'où certains stagiaires font le passage vers une préformation, parfois vers une formation qualifiante :

| | | Durée | Places par groupe |
|--|---|---------------------|-------------------|
| JST (Jeunes Schaerbeekois au Travail) – menuiserie | 1 | 1 an | 9 |
| Convivial - menuiserie | 1 | 5 mois | 7 |
| Boulot – menuiserie de pose | 1 | 6 mois – 2 x par an | 12 |
| Boulot – bâtiment | 1 | 18 mois | 12 |
| Apaj – bâtiment rénovation légère | 1 | 1 an | 10 |

¹⁷ Sources : Dorifor.be et Febisp.be

| | | | |
|--|---|------|----|
| Apaj – bâtiment finition et décoration | 1 | 1 an | 10 |
| Bonnevie - bâtiment | 1 | 1 an | 12 |
| Bonnevie - plomberie | 1 | 1 an | 12 |
| Bonnevie – mécanique automobile | 1 | 1 an | 12 |

Notons que les formations **qualifiantes** en ISP dans les métiers techniques de l'Industrie et de la Construction sont également très peu nombreuses, l'essentiel des formations qualifiantes étant dispensé par Bruxelles Formation. Nous avons relevé seulement :

| | | Durée | Places |
|---|---|-----------|--------|
| Cenforgil – Électricité (préfo les 6 premiers mois) | 1 | 1 an | 12 |
| FTPQ – Bâtiment - Maçon | 1 | 1 à 2 ans | 16 |
| FTPQ – Bâtiment - Plafonneur | 1 | 1 à 2 ans | 9 |

Dans le contexte de la Région bruxelloise où la demande en formation d'un public peu scolarisé est particulièrement forte, alors que les besoins de main-d'œuvre qualifiée sont établis, on comprend mal pourquoi le dispositif n'est pas plus développé. Il faut attirer l'attention sur l'urgence d'une politique plus volontariste, en particulier en ce qui concerne les métiers techniques de l'industrie et de la construction.

CONCLUSION

Le dispositif ISP s'adresse en particulier aux personnes qui n'ont pas les acquis pour entrer dans l'enseignement formel ou dans les formations qualifiantes de Bruxelles Formation. Par sa structure, ses objectifs et sa flexibilité, l'ISP est le seul dispositif capable de résoudre les difficultés de nombreux jeunes adultes qui demandent à être formés.

L'enquête que nous avons menée fait apparaître que, au-delà des jeunes

qui ne sont pas toujours très motivés pour se former davantage, et qui doivent être soutenus dans l'élaboration d'un projet de vie, il y a aussi tous ceux qui ne demandent qu'à pouvoir accéder à une formation en vue d'un emploi. Ils n'ont pas envie de perdre leur temps et l'ISP leur offre l'avantage d'une pédagogie adaptée et relativement accéléré puisqu'elle les cours se donnent le jour et à plein temps ou presque.

Dans les deux cas, le dispositif ISP est très utile mais doit être amélioré sur plusieurs points. Le dispositif ISP ressemble à un labyrinthe avec des chemins sans issue, voire avec de la dispersion, surtout au niveau des formations de base. Nous avons voulu mettre en évidence la nécessité d'une plus grande complémentarité et collaboration entre les différentes actions au sein de l'ISP.

C'est également la préoccupation de Bruxelles Formation et d'autres acteurs de la formation professionnelle en Communauté française qui ont réfléchi ensemble et ont conçu la méthodologie « Thésée » pour favoriser la création de filières et de passerelles entre les opérateurs de formation, y compris l'enseignement de Promotion Sociale (cfr. www.thesee.be). A Bruxelles, cela a abouti au concept de Programme de Référence visant à définir des Compétences clés minimales (contenus minimaux incontournables) à atteindre en fin de formation, ce qui, par ailleurs, permet de définir des UFC (Unités de Formation Capitalisables) conformément aux recommandations européennes de la « Stratégie de Lisbonne ». On espère que, sur le terrain, cela facilitera réellement la complémentarité et la mise en place de passerelles efficaces.

Pour les très nombreuses personnes qui ne sont pas admises dans un centre de formation en raison de leur faible niveau de connaissances, une ré-orientation professionnellement menée devrait être systématique et obligatoire, d'autant plus que les organismes ISP sont financés par Actiris pour cela.

Il faut rappeler aussi la possibilité d'orienter vers les Centres de Validation des Compétences les personnes qui ont acquis un métier à l'étranger et qui pourraient obtenir un ou plusieurs « Titres de compétences » pour que leur savoir-faire soient reconnus sur le marché de l'emploi en Communauté française. Ce système se développe depuis 2003 mais n'est pas encore assez connu.¹⁸

18 Voir www.cdvc.be

Reste à savoir où iraient tous les candidats exclus par manque de connaissance si leur niveau était meilleur, s'ils pouvaient être admis là où ils se sont présentés. A ce propos il est clair que l'offre de préformations professionnelles est trop faible pour faire face aux besoins des personnes sans emploi et aux demandes des entreprises en main-d'œuvre qualifiée. Bien que ce soit probablement vrai pour de nombreux métiers également, nous avons voulu démontrer que c'est le cas surtout pour les métiers techniques de l'industrie et de la construction.

Le manque d'enthousiasme des opérateurs à l'égard de la création de formations techniques est dû au fait que ces formations coûtent plus cher. Il y a là un frein important. Il faut investir beaucoup plus pour faire de la plomberie ou de la mécanique que pour faire de l'informatique ou des langues. L'outillage est coûteux et les locaux doivent être plus spacieux. Mais ni la COCOF ni Actiris ne tiennent compte de ces besoins spécifiques. Il faudrait prévoir des financements adaptés pour attirer les opérateurs vers ces secteurs, ce que les pouvoirs subsidiaires semblent ignorer. Il y a aussi le problème de la cellule belge du Fonds Social Européen qui met parfois trois à quatre ans pour vérifier les comptes et payer les soldes dus. Tout cela n'incite pas à investir pour augmenter le nombre de places au profit de tous ceux qui sont exclus du système.

L'infrastructure est insuffisante faute de moyens et d'impulsion. Nous n'insisterons pas ici sur d'autres particularités du financement des opérateurs ISP qui doivent tous se débrouiller avec des moyens limités, souvent handicapés par des mécanismes de subventions contraignants et inadaptés aux objectifs d'une formation de qualité. Tous reposent sur une bonne dose d'engagement et de conviction de leur personnel.

Si le problème de la formation n'est pas envisagé sous l'angle des places disponibles, la précarité et l'exclusion ne diminueront pas. On ne peut que répéter la question : faut-il financer le chômage et l'assistance et entretenir ainsi une pauvreté endémique ou financer des centres de formation ?

BIBLIOGRAPHIE

ACTIRIS, Evolution de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles Capitale : 1989-2009, disponible sur www.actiris.be

Agence FSE, Etre demandeur d'emploi, se former et après ? Enquête de suivi de l'insertion des demandeurs d'emploi FSE Wallonie-Bruxelles, novembre 2009, disponible sur www.fse.be

Bruxelles Formation, Rapport annuel 2009, disponible sur www.dorifor.be

Conseil de l'Education et de la Formation, Le décrochage scolaire, Contexte et définitions, Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, Avis n° 104, 26 juin 2009, disponible sur www.cef.be

Observatoire Bruxellois de l'Emploi, Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale en 2009, disponible sur www.actiris.be

SITES CONSULTÉS :

www.actiris.be

www.bruxellesformation.be

www.dorifor.be

www.efpme.be

www.febisp.be

www.thesee.be